

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

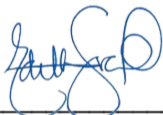
**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
Directrice générale et greffière-trésorière QUE :**

Sera adopté, à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Matawinie du 18 février 2026, qui se tiendra à la MRC de Matawinie sise au 3184, 1^{ère} Avenue à Rawdon à compter de 14 h, le règlement numéro **264-2025 « remplaçant le règlement 227-2021 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Matawinie »**.

Le règlement numéro 264-2025 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Matawinie a pour but de procéder à certaines modifications et ajouts afin de refléter les tendances actuelles dans ce domaine.

Copie intégrale du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie sise au 3184, 1^{ère} Avenue à Rawdon.

DONNÉ À RAWDON CE 3^e JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX.



Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière